AGENTRALITÉS 159

PROCES-VERBAL BELAREONNO
N DU 1998

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

B.P. 1044 KIGALI TEL: 8 35 27 FAX: (250) 8 35 18

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17/10/1998

Dans le cadre de la coopération entre la République Française et la République Rwandaise, il a été créé le projet "Appui à l'Environnement Francophone au Rwanda" dont l'objet est la mise sur pied de Centres Culturels Nationaux (C.C.N.) au Rwanda,

En date du 17/10/1998, il s'est tenu une réunion à laquelle assistaient :

MUKIMBIRI Jean:\* Directeur de la Culture et des Arts au MIJESCAFOP

\* Membre du comité de pilotage du projet

\* Directeur National du projet

- Lambert MUVUNYI : Agent du CECFR
- MUNYAZIKWIYE Théogène: Chef de Division de la PAE au
MIJESCAFOP

A l'ordre du jour, étaient inscrits les point suivants:

- L'équipement en fonds de documentation de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque-modèle du Ministère et des C.C.N.
- Les premiers centres à équiper en fonds de documentation
- L'équipement administratif minimal au chef du projet rwandais.

# 1. L'équipement de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque-modèle du Ministère et des C.C.N.

- 1.1 La Bibliothèque Nationale sera dotée d'un fonds de documentation fonctionnelle susceptible de l'intéresser réellement: un fonds aussi large qu'ouvert à tout public.
- 1.2. Fournir au Département de la Culture et des Arts un fonds de documentation intéressant la maîtrise de ses missions et attributions: des livres et des ouvrages spécialisés sur:
- La promotion des Arts plastiques
- la promotion des Arts de spectacles
- La promotion des industries culturelles

- Le Droit d'Auteur et les Droits Voisins
- Les Festivals
- Le Folklore
- Le Patrimoine Culturel
- La Mémoire et le mémorial du génocide

1.3. Les C.C.N. seront équipés suivant les clauses contenues dans la Convention franco.rwandaise et les premiers centres à équiper ont été ciblés selon les critères d'infrastructures et de ressources humaines disponibles.

# 2. Les premiers Centres Culturels Nationaux à équiper

## 2.1 NYAMATA

Demander au Sous-Préfet de préparer une infrastructure répondant aux critères et besoins réels d'un Centre Culturel et choisir le responsable du centre.

2.2 MULINDI: Demander au Directeur de l'Usine à thé à Mulindi de préparer une infrastructure répondant aux critères et besoins réels d'un Centre Culturel et choisir le responsable du Centre.

## 2.3. NYANZA-NYABISINDU

Demander au responsable HABIMANA Innocent d'être prêt à resservir pour le nouveau Centre Culturel. Ce dernier est un agent du Ministère en charge de la Culture

#### 2.4. APERWA-KABUGA

Demander au Directeur de l'Ecole de choisir le responsable, parmi son personnel, du Centre Culturel.

### 2.5. GITARAMA

Demander au Sous-Préfet chargé de la culture de choisir le responsable du Centre, de préférence le choix devrait porter sur le Représentant du Ministère dans la Préfecture.

2.6. BÛTARE

Idem

## 3. Equipement administratif.

Le Projet devra assurer au chef du Projet rwandais un équipement minimal pour les besoins administratifs, à savoir:

- Un computer pour la secrétaire- dactylographe

- Un computer portatif pour le chef du Projet rwandais

- Un poste de T.V + antenne parabolique pour capter toutes les émissions culturelles de la Télévision Française, au service des cadres de la Direction.

- Un télécel pour le chef de projet rwandais pour communications permanentes avec le Conseiller Culturel Français. Le Projet devra également fournir aux C.C.N. des équipements de bureau et un computer.
La réunion a débuté à 10h30' pour se terminer à 11h30. Le Rapporteur Le Président de la Réunion MUNYAZIKWIYE Théogène MUKIMBIRI Jean

4. A la Commission Mémorial du Génocide:

- Des livres, des cassettes audio et vidéo et des CD sur le génocide
- Des livres sur les génocides arménien, juif, cambodgien
  Des livres sur le génocide dans l'Histoire de l'Humanité
- Dans ce cadre, le Directeur de la Culture et des Arts a souhaité la commande des livres en anglais sur le génocide rwandais. Deux listes ont été fournies.

Une telle proposition est autorisée, conformément" à l'esprit d'o verture qui doit prévaloir pour que l'objectif d'un partenariat actif trouve à travers le Projet son plein épanouissement"

2. Ce fonds de documentation sur le génocide pourra être diversifié

suivant les contextes multilingue et multiculturel actuels du pays, c.à.d. des livres aussi bien français qu'anglais.

3. Toute la documentation à disponibiliser au Ministère devra satisfaire à un public de haut niveau.

#### II. Centres Culturels Nationaux

Les CCN seront dotés d'un fonds de documentation répondant, dans la mesure du possible, aux contextes multilingue et multiculturel. Les livres et les ouvrages généraux à commander toucheront aux domaines suivants:

- L'Histoire du Rwanda et des Pays des Grands Lacs

- La mémoire du génocide rwandais

- La Culture de la Paix

- La résolution des conflits

- L'alphabétisation

- Et tous les ouvrages de lecture et des périodiques nationaux et étrangers.

N.B: Cette documentation sera destinée à un public de tous niveaux.

La réunion a débuté à 10h du matin pour se terminer à 11h30'

Le Président de la réunion

Le Rapporteur

**MUKIMBIRI Jean** 

MUNYAZIKWIYE Théogène